

Nouvelle version du formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné*

FAQ destinée au personnel traitant et aux banques de sang

1. Pourquoi le formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné* a-t-il été mis à jour?

La Société canadienne du sang a mis à jour ce formulaire pour deux raisons principalement :

- **Améliorer le processus pour le personnel traitant et optimiser les soins aux patients.** Le nouveau formulaire est plus facile à remplir et les informations nécessaires à l'examen clinique des demandes sont présentées plus clairement. Les renseignements liés aux patients permettront de vérifier leur admissibilité aux produits demandés. L'ajout d'un identifiant unique pour les patients permet d'éviter tout risque de confusion d'améliorer la communication entre le personnel traitant et la Société canadienne du sang.
- **Mieux comprendre les besoins des patients et la façon dont les produits sont utilisés.** La Société canadienne du sang gère la liste des protéines plasmatiques et des produits connexes offerts aux hôpitaux pour le compte des gouvernements provinciaux et territoriaux (sauf Québec). Les informations recueillies grâce à ce formulaire seront utilisées sous forme consolidées pour gérer cette liste et prendre des décisions quant à l'offre de produits afin de mieux répondre aux besoins des patients.

Seules les informations nécessaires sont demandées afin de remplir les objectifs ci-dessus.

2. Quels sont les changements qui ont été faits?

	Modification	Raison
Déclaration de confidentialité	Ajout d'un passage indiquant que le demandeur a fourni au patient une copie de l'avis de confidentialité (sauf cas d'urgence).	La déclaration de confidentialité informe le patient sur la collecte, l'utilisation, la transmission et la conservation de ses renseignements personnels.
Section I	Ajout de la section <i>Renseignements sur le patient</i> afin de recueillir le nom, la date de naissance, le sexe, la taille et le poids du patient.	Ces informations permettent de s'assurer de l'identité du patient, de connaître la posologie et d'évaluer la demande en fonction des critères d'admissibilité.
	Le numéro de carte santé provinciale ou territoriale est	L'ancienne version permettait au personnel traitant d'indiquer un identifiant unique de leur choix,

	désormais demandé à la place d'un identifiant unique.	ce qui pouvait rendre difficile le suivi des contrats et la communication avec le personnel traitant et administratif. Le numéro de carte santé provinciale ou territoriale offre un format normalisé dans tout le pays.
	Ajout du champ <i>Province ou territoire de résidence</i> .	Permet d'éviter les erreurs de facturation.
Section II	Ajout de cases à cocher pour les types de demandes.	Permet d'identifier clairement le type de la demande afin d'enclencher le processus approprié à réception de la demande.
Section III	Réorganisation et mise à jour des produits offerts et des critères.	Présente clairement les critères pour chaque produit, ce qui facilite la compréhension et le remplissage du formulaire.
	Ajout des sections <i>Renseignements complémentaires sur les produits pour l'hémophilie</i> et <i>Autres renseignements complémentaires</i> .	Les informations obligatoires permettent d'évaluer la demande en fonction des critères d'admissibilité. Tout renseignement complémentaire permettra de mieux comprendre l'utilisation qui sera faite du produit.
	Ajout des champs obligatoires Inhibiteurs du FVIII (UB/ml) , FVIII intrinsèque (%) et Taux annuel d'hémorragies pour les demandes de produits pour <i>l'hémophilie</i> .	
	Ajout de la section <i>Traitement antérieur</i> .	Permet de comprendre l'utilisation des produits et l'évolution des pratiques cliniques.
	Ajout de la section <i>Renseignements sur le nouveau traitement demandé</i> .	Permet d'évaluer la pertinence du traitement et de comprendre l'utilisation des produits.

3. Doit-on fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire?

Les renseignements demandés permettent d'identifier correctement les patients, d'évaluer les demandes et de faciliter la communication avec le personnel traitant et administratif. Tout renseignement manquant pourrait retarder l'accès du patient au produit.

4. Le processus de commande a-t-il lui aussi été modifié?

Non. Vous devez continuer à envoyer vos demandes et vos commandes de produits au centre de distribution de la Société canadienne du sang de votre région.

5. Qu'est-ce que la déclaration de confidentialité? Où peut-on la trouver?

Le document *Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés)* a pour but d'expliquer aux patients les raisons pour lesquelles nous avons besoin de certains de leurs renseignements personnels et la manière dont ceux-ci seront utilisés, transmis et conservés.

Elle est disponible sur la page [Confidentialité et mentions légales](#) de notre site web et au bas de la page [Formulaires](#), où se trouve le formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné*.

6. Qui doit-on contacter si on a des questions?

- a. Pour toute question concernant les produits et les contrats, veuillez contacter le centre de distribution de la Société canadienne du sang de votre région.
- b. Pour toute question concernant la mise à jour du formulaire, veuillez envoyer un courriel à PPRPFomularyProgram@blood.ca.